

## L'AEPHA et la pauvreté

L'accès à l'eau potable et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement (AEPHA) contribue de manière cruciale aux avancées obtenues en matière de santé, de nutrition, d'éducation et pour développer les activités de subsistance. De surcroît, l'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'homme par l'Assemblée générale des Nations unies<sup>1</sup> et le Conseil des droits de l'homme<sup>2</sup>. Les problèmes liés au manque d'accès à ces services ont un impact sur presque tous les autres aspects du développement humain, et affectent de manière disproportionnée les perspectives d'avenir des femmes et des filles.

- Si la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui porte sur l'eau potable a bien été atteinte en 2010, le rapport de suivi publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF indique que plus de 768 millions de personnes n'ont pas encore accès à une source améliorée d'alimentation en eau potable<sup>3</sup>.
- Selon l'OMS/l'UNICEF, la cible OMD concernant l'assainissement accuse un retard important, et si le rythme actuel de progression se poursuit, 2,4 milliards de personnes n'auront toujours pas accès à des installations sanitaires améliorées en 2015<sup>4</sup>.

## L'AEPHA et la réduction des inégalités de revenu

L'amélioration de l'accès à l'AEPHA est un facteur essentiel pour augmenter les revenus des individus et des ménages qui vivent dans la pauvreté. Le fait d'être en meilleure santé et mieux nourri permet d'être plus productif que ce soit à la maison, à l'école ou au travail, et donc de maximiser les possibilités de gagner sa vie. Dans les milieux pauvres, le premier pas crucial vers l'autonomie économique des femmes et des filles est de réduire le temps qu'elles passent à aller chercher de l'eau.

Les coûts associés au manque d'accès aux services d'AEPHA, mais aussi les bénéfices potentiels que l'on peut tirer de leur amélioration, sont d'autant plus élevés qu'ils touchent les plus pauvres. On estime que l'atteinte des cibles OMD relatives à l'eau et à l'assainissement permettrait à elle seule de préserver 3,2 milliards de journées de travail et 443 millions de journées d'école, ce qui augmenterait la productivité et les possibilités futures d'avoir des revenus, en particulier pour les filles<sup>5</sup>.

Consultez la fiche de synthèse *Les arguments économiques en faveur de l'AEPHA* de cette boîte à outils pour en savoir plus sur les liens avec les bénéfices économiques.

## L'AEPHA et l'amélioration de l'état de santé des plus pauvres

Développer l'accès à l'AEPHA permet aussi d'améliorer l'état de santé de manière significative, et joue un rôle particulièrement important dans les efforts déployés pour réduire le poids des maladies et de la malnutrition tout en soulageant les systèmes de santé dans leur ensemble. L'ONU estime que dans les pays en développement, la moitié des lits d'hôpitaux est occupée par des patients atteints de maladies qui pourraient aisément être évitées en apportant des améliorations de base aux équipements d'AEPHA<sup>6</sup>.

La promotion des bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est une mesure extrêmement rentable, surtout lorsqu'elle est associée à d'autres interventions dans le domaine de la santé. D'après des études de la Banque mondiale, la promotion de l'hygiène permet d'épargner 333 années de vies corrigées de l'incapacité pour 1 000 dollars dépensés<sup>7</sup>.

Consultez la fiche de synthèse *l'AEPHA et la santé* de cette boîte à outils pour en savoir plus sur les liens avec les effets sur la santé.

## L'AEPHA et l'amélioration de l'alimentation des plus pauvres

L'OMS estime que la malnutrition est associée dans 50 % des cas à des épisodes répétés de diarrhée ou à des infections intestinales résultant de la consommation d'eau non potable, du manque d'installations sanitaires et d'une mauvaise hygiène<sup>8</sup>. L'amélioration de l'AEPHA est par conséquent vitale pour lutter contre la faim.

L'amélioration des services d'eau et d'assainissement et des comportements d'hygiène peut en outre jouer un rôle décisif s'agissant de rompre le cercle vicieux de la maladie, les enfants souffrant de malnutrition chronique étant davantage susceptibles aux infections provoquées par les mauvaises conditions d'AEPHA et de ce fait encore moins aptes à absorber les nutriments essentiels à leur croissance.

Avec de meilleures conditions d'assainissement et un approvisionnement en eau sûr, les populations sont mieux armées contre les maladies et peuvent aussi utiliser le temps qu'elles passaient auparavant à aller chercher de l'eau à produire des aliments nourrissants comme les fruits, les légumes et les légumineuses. On favorise ainsi la sécurité alimentaire des familles, avec la possibilité d'avoir des revenus complémentaires en cas de surplus.

Consultez la fiche de synthèse *l'AEPHA et la nutrition* de cette boîte à outils pour en savoir plus sur les liens avec la nutrition.

## L'AEPHA et les inégalités entre riches et pauvres

Pour éradiquer la pauvreté, il est essentiel que les bénéfices tirés des investissements en faveur de l'AEPHA touchent tous les habitants, notamment les plus pauvres et marginalisés. Malheureusement, la progression des cibles OMD relatives à l'eau et à l'assainissement masque des disparités importantes et croissantes en matière d'accès aux services – entre pays, entre riches et pauvres, et entre populations rurales et urbaines.

Le peu d'attention porté à la réduction des inégalités est considéré par beaucoup comme l'un des défauts majeurs des OMD. Pour parvenir à éradiquer la pauvreté, le programme de développement post-2015 doit absolument prendre la question des inégalités à bras le corps, et faire en sorte que les objectifs et leurs cibles connexes, – y compris ceux qui portent sur l'AEPHA – mettent explicitement l'accent sur l'élimination progressive des inégalités entre les populations pauvres et marginalisées et le reste de la population.

Consultez les fiches de synthèse *l'AEPHA et la nutrition* et *l'AEPHA et l'égalité entre hommes et femmes* de cette boîte à outils pour en savoir plus sur les liens avec les inégalités.

## La vision de WaterAid pour l'après-2015

Pour WaterAid, l'après-2015 doit prendre la forme d'un programme de développement ambitieux qui réunira les objectifs d'éradication de la pauvreté et de développement durable et reposera sur un partenariat mondial renouvelé permettant de garantir la mobilisation efficace des ressources nécessaires tout en assumant une responsabilité partagée par rapport à l'atteinte des résultats visés. Pour que l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (AEPHA) se concrétise partout et pour tous, ce programme doit :

- 1 Inclure un objectif dédié à l'eau et à l'assainissement et fixer des cibles ambitieuses pour concrétiser l'accès universel à l'AEPHA d'ici 2030 en privilégiant les aspects suivants <sup>9</sup>:
  - Plus personne ne pratique la défécation à l'air libre ;
  - Chaque individu a accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement où il habite ;
  - Toutes les structures éducatives et de santé bénéficient de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à des installations sanitaires ;
  - L'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux installations sanitaires est durable et les inégalités d'accès ont été progressivement éliminées.

- 2 Reconnaître que l'accès à l'eau et à de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement est une composante essentielle d'une approche intégrée pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les inégalités ;
- 3 Reconnaître le fait que l'accès universel à l'AEPHA dépend de l'existence de systèmes permettant de rendre compte concernant la gestion équitable et durable des ressources en eau.

## Références

---

- <sup>1</sup> Résolution 64/292, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010
- <sup>2</sup> Résolution 15/9 Les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 30 septembre 2010
- <sup>3</sup> Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2013) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2013*. Consultable en anglais sur : [www.wssinfo.org/fileadmin/user\\_upload/resources/JMPreport2013.pdf](http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/JMPreport2013.pdf)
- <sup>4</sup> Programme de suivi commun OMS/UNICEF (2013) *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement - Rapport 2013*. Consultable en anglais sur: [www.wssinfo.org/fileadmin/user\\_upload/resources/JMPreport2013.pdf](http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/JMPreport2013.pdf)
- <sup>5</sup> Hutton G (2012) *Global costs and benefits of drinking-water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage*, p. 5. OMS, Genève, Suisse
- <sup>6</sup> Programme des Nations unies pour le développement (2006) *Rapport sur le développement humain 2006*, p. 45
- <sup>7</sup> Banque mondiale (2006) *Disease control priorities in developing countries*, 2<sup>e</sup> édition
- <sup>8</sup> Organisation mondiale de la santé (2008c) *Safer water, better health: Costs, benefits and sustainability of interventions to protect and promote health*. Consultable en anglais sur : [http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596435\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596435_eng.pdf)
- <sup>9</sup> Programme de suivi commun OMS/UNICEF. Vision partagée pour la concrétisation progressive du droit à l'eau et à l'assainissement. Consulter [www.wssinfo.org/post-2015-monitoring/overview](http://www.wssinfo.org/post-2015-monitoring/overview) pour le détail des propositions complètes sur les cibles et indicateurs AEPHA post-2015.